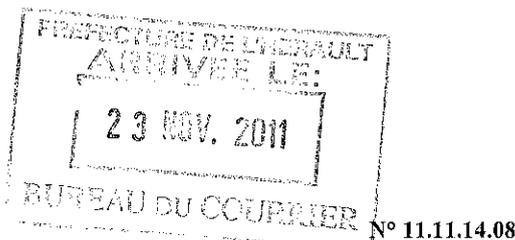




**JUVIGNAC**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 27  
Date de la convocation : 8 septembre 2011



L'an deux mille onze et le quatorze du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes SANTONJA, LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

**PROCURATIONS** : M. COMBE en faveur de M. CONTE  
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMÉRO

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

### **REORGANISATION INTERNE du GROUPE DECAUX**

#### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est rappelé au Conseil municipal que la société J.C DECAUX est titulaire d'un contrat d'occupation du domaine public avec la commune à échéance du 1<sup>er</sup> mai 2012, et que la société SEMUP filiale à 100 % du groupe JC DECAUX, est titulaire d'un contrat de location et de maintenance de journaux à échéance du 31 décembre 2012.

Afin de simplifier et améliorer le fonctionnement de ses activités en France, le groupe JC DECAUX s'apprête à procéder à une réorganisation interne de ses structures juridiques, à effet du 31 décembre à minuit.

Les contrats détenus par JC DECAUX SA, ainsi que tous ses moyens humains et matériels affectés à l'exécution des contrats en France, feront l'objet d'un apport partiel d'actifs au profit de sa filiale à 100 % JC DECAUX MOBILIER URBAIN, déjà détentrice de la quasi-totalité des contrats de mobilier urbain JC DECAUX SA.

JC DECAUX MOBILIER URBAIN verra ses titres apportés à une holding nouvellement constitué à 100 % par JC DECAUX SA. Enfin, JC DECAUX MOBILIER URBAIN deviendra JC DECAUX France, par simple changement de sa dénomination sociale sans aucune conséquence juridique sur la personne morale, pour tenir compte de la variété de ses nouvelles activités.

La restructuration envisagée opérera au profit de JC DECAUX MOBILIER URBAIN, filiale à 100 % de JC DECAUX SA et déjà détentrice de la quasi-totalité des contrats de mobilier urbain :

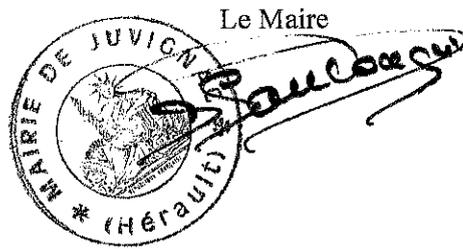
- Un apport partiel d'actifs portant sur les contrats détenus par la société mère JC DECAUX SA, ainsi que tous ses moyens humains et matériels affectés à l'exécution des contrats en France.
- La fusion absorption par JC DECAUX MOBILIER URBAIN, de sa société sœur, S.E.M.U.P, elle même filiale à 100 % de JC DECAUX SA.

Cette opération sera sans impact sur les contrats en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à cette réorganisation interne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire  


Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 23.11.2011.....  
et publication  
le 23.11.2011.....